

# Commune de Varennes-le-Grand

## Compte Rendu du Conseil Municipal du mardi 20 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 20 juin 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Aurélie POURETTE, M. Yves SIRI, M. Pierre LEGER, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoirs : M. Laurent NIVON donne pouvoir à Mme Laurence JORLAND, Mme Patricia SILVESTRE donne pouvoir à Mme Sylvie LHENRY.

Absent : Mme Isabelle GRENIER, M. Philippe BOUILLLOT.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16/05/2017.
- 2) SYDESL :
  - a) Extension réseau électrique parcelle AA 24
  - b) Compte rendu Assemblée Générale du 5 avril 2017.
- 3) RODP gaz 2017
- 4) Local professionnel 23B rue du 8 mai 1945 - Bail
- 5) Rentrée scolaire septembre 2017 – rythmes scolaires - horaires
- 6) Marché fourniture de repas 2017-2018
- 7) Tarifs cantine et garderie périscolaire 2017-2018
- 8) Compte rendu du Conseil Syndical du SMAG du 12 avril 2017
- 9) Compte rendu commission communication-association du 12 juin 2017
- 10) Questions diverses :
  - Bureau postal
  - Chemin de Dessous – Entretien des haies par les particuliers

### **1 - Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2017.

Celui-ci est approuvé par 15 voix pour, 3 contre.

### **2) - SYDESL :**

#### **a) Extension réseau électrique parcelle AA 24**

Rapporteur : M. le Maire

Il est présenté au Conseil Municipal la réponse de M. le Président du SYDESL suite à la demande transmise par ENEDIS-ARE de raccordement de la parcelle de M. José FERNANDES pour son projet de construction situé Champ Gâteau.

Le montant estimé par le SYDESL des travaux en aérien serait d'environ 3 000 € HT. Suivant l'application des dispositions du décret relatif à la loi SRU concernant les raccordements électriques liés à une autorisation d'urbanisme, le coût résiduel restant à la charge de M. FERNANDES serait d'environ 1 800 € HT.

M. FERNANDES s'est engagé par courrier à financer le coût restant à sa charge pour l'alimentation électrique de sa propriété.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :
  - De solliciter le SYDESL pour le raccordement au réseau électrique de la propriété de M. José FERNANDES situé Champ Gâteau
  - Dit que le coût résiduel estimé à 1 800 € HT sera à la charge de M. FERNANDES comme il s'en est engagé par courrier.

#### **b) Compte rendu Assemblée Générale du 5 avril 2017**

*Rapporteur : Yves SIRI*

- Un point est fait sur la pose des nouveaux compteurs Linky.
- Présentation des travaux en cours et à venir du programme 2016 et de la programmation 2017.
- Le cabinet NALDEO a été retenu concernant la desserte en gaz naturel et propane de 6 communes
- En 2017, 14 bornes de charge pour véhicules électriques seront implantées.
- Depuis 2017, les plans « climat air énergie territoriaux des intercommunalités » sont obligatoires pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Pour 2018, les EPCI de moins de 20 000 habitants pourront être volontaires, le SYDESL étant un partenaire pour les accompagner.
- Le SYDESL met en place une Société d'Economie Mixte pour accompagner les développeurs de projets (ferme photovoltaïque de Bissey sous Cruchaud, Réseau de chaleur de Pierre de Bresse, et barrage hydroélectrique de St-Igny de Roche)
- Le SYDESL a obligation de géoréférencer ses réseaux d'éclairage public.
- Concernant la téléphonie mobile et le résorption des zones blanches, le SYDESL est maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour le raccordement électrique.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation

#### **3 – RODP gaz 2017**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer la redevance d'occupation du domaine public 2017 pour le réseau de distribution communal du gaz pour un linéaire de 16 921 mètres, soit une redevance s'élevant pour 2017 à 929,60 € arrondie à 930 €.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
  - De fixer la redevance d'occupation du domaine public 2017 pour le réseau de distribution communal du gaz comme présenté, à la somme de 930 €.

#### **4 – Local professionnel 23 B rue du 8 mai 1945 - bail**

*Rapporteur : M. le Maire*

Par délibération en date du 21 juin 2016, le Conseil Municipal a accepté une résiliation et un transfert du bail de la SARL PARTICIPATIONS INITIALES dans le cas où un repreneur serait candidat à la reprise du local.

Mme Chloé DA CUNHA a manifesté son intention de louer ce local pour exercer son activité libérale de psychotérapeute à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Madame DA CUNHA s'engage à prendre les locaux dans l'état actuel qui ne nécessite pas de travaux liés à son activité.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- décide :

- De donner son accord pour une location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Mme Chloé DA CUNHA du local situé 23 B rue du 8 mai 1945 dans le cadre d'un bail professionnel d'une durée initiale de 6 années.
- De fixer le montant mensuel de base du loyer à 309,26 € qui fera l'objet d'une révision une fois par an à la date anniversaire suivant l'indice de référence des loyers commerciaux de l'INSEE.
- Désigne Mtre Rémi GUILLERMIN notaire à Chalon sur Saône pour la rédaction du bail professionnel
- Que les frais notariés seront à la charge du preneur.
  - Désigne et autorise Mme Laurence JORLAND adjoint au Maire à signer l'acte en l'absence du Maire.

## **5) Rentrée scolaire septembre 2017 – rythmes scolaires - horaires**

*Rapporteur : Laurence JORLAND*

M. le Ministre de l'éducation nationale a récemment déclaré que les collectivités titulaires de la compétence scolaire qui le souhaitent ont la possibilité de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès la rentrée 2017.

Deux réunions ont été organisées préalablement au conseil d'école :

- Une première réunion des enseignants a fait le constat de l'épuisement des enfants dans le temps ce qui remettait en cause fortement la semaine de 4 jours et demi ; les enseignants se sont positionnés pour des raisons liées au bien-être de l'enfant et des raisons pédagogiques pour revenir à la semaine de 4 jours.
- Une réunion avec les représentants des parents d'élèves, les enseignants et la mairie au cours de laquelle le problème a été débattu. Les représentants des parents d'élèves ont donc lancé une enquête auprès des parents. Celle-ci a donné lieu à une forte participation (95 réponses) : il en ressort que 83 parents sur 95 souhaitent le retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil d'école s'est réuni le 06 juin 2017 et a entériné à l'unanimité moins une abstention le retour à la semaine de 4 jours.

Il convient pour la collectivité de déposer une demande de retour à la semaine de 4 jours de classe à la rentrée 2017 auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

### ***Interventions, débat, questions :***

#### ***Intervention :***

*Laurence JORLAND :*

*Pourquoi prendre cette décision ?*

- *Parce que nous accordons notre confiance aux parents, ils savent ce qui est bon pour leurs enfants, ils ont pu constater ce que cela avait impliqué, les enseignants aussi ont pu le vérifier et savent ce qui convient à leurs élèves. Nous devons avant tout prendre en considération dans ce retour à la semaine de 4 jours le bien-être des enfants et d'autre part lors de la campagne électorale présidentielle a été annoncée la création de 20 000 postes d'enseignants supplémentaires pour lesquels il va falloir trouver des financements, et les communes qui maintiendraient les NAP le feraient sans abondement de la part de l'Etat.*

*Cette décision est à prendre maintenant car il y aura des conséquences en aval, notamment l'information aux familles, permettre aux associations qui ont leurs activités le mercredi de se réorganiser et nous laisser le temps de remettre en place l'ALSH du mercredi, pour répondre aux demandes des familles.*

*Par ailleurs ce sujet a été abordé lors de la dernière réunion de l'Entente tout à fait informellement et il se trouve que sur les 6 communes du sud Chalonnais, 4 vont cesser les NAP.*

#### ***Débat :***

*Barbara DONNEAU :*

*Se pose la question sur la pertinence de faire une délibération sur des déclarations et demande si on n'aurait pu prendre la délibération en juillet ? Par ailleurs elle estime que les termes du sondage réalisé par les parents d'élèves introduit un biais dans les réponses.*

M. Le Maire répond qu'un décret a été pris qui sera transmis par l'Association des Maires de France et qu'il faut prendre cette décision maintenant pour donner une orientation claire aux parents

Laurence JORLAND précise que le questionnaire adressé aux familles a été réalisé sous la seule responsabilité des parents d'élèves

Aurélié POURETTE intervient en précisant que les parents savent très bien lire les questions, et qu'ils avaient bien compris que de toute façon, s'il n'y a plus de NAP (devenues payantes) les enfants pourraient aller au Centre de Loisirs le mercredi matin

**Intervention :**

Pierre LEGER

Je vais sûrement me mettre à dos mes ex-collègues et l'ensemble des parents d'élèves. J'ai l'impression qu'on marche sur la tête, je n'étais pas un fanatique de la nouvelle réforme et vu que les communes n'étaient pas toutes en état de fournir aux enfants un service de qualité, je ne suis pas plus favorable à ce qu'il y ait certaines communes qui arrêtent et d'autres qui continuent, c'est-à-dire que l'on soit livré au choix des communes.

Je crois que le débat est biaisé, il n'a jamais été approfondi en réalité. L'élément objectif sur la fatigue des élèves, mais je veux bien entendre aussi par les parents que le rythme des familles est de coucher ses enfants à l'heure, de les faire manger à l'heure, et d'éviter qu'ils soient trop fatigués. Je veux bien entendre cet argument de la fatigue.

Ce que je ne peux pas entendre c'est de dire que en resserrant les acquis fondamentaux sur 4 jours on aura un résultat pédagogique amélioré, ça j'ai du mal à le comprendre.

Personnellement et en conscience, et quoiqu'en pensent les parents et les enseignants, je vais voter contre cette délibération, pas par une posture idéologique, mais je crois très sincèrement que depuis des années, on dit toujours l'objectif premier est l'intérêt des enfants.

En fait in fine, c'est toujours l'intérêt des parents, l'intérêt des enseignants, l'intérêt des lobbies de ceci ou de cela, et finalement des éléments financiers. L'intérêt des enfants n'a pas de prix et que les communes à mon sens aient cette compétence alors que l'on en a cédé beaucoup aux agglomérations ne me dérangerait pas.

J'ai la conviction intime que sur le long terme il faut remettre nos enfants au sol, sur leur territoire et c'est pour ça que en conscience je pense que les communes ont une part dans la pédagogie pour nos enfants.

**Questions :**

Yves SIRI demande si dans l'hypothèse où nous votons cette délibération, qu'en est-il des personnels embauchés pour les NAP et que va devenir la ligne budgétaire attribuée aux NAP ?

M. le Maire précise qu'il y a un contrat avec l'IFAC et que ce contrat se termine le 5 juillet. En ce qui concerne la ligne budgétaire celle-ci sera basculée sur le Centre de Loisirs.

**Intervention :**

Sylvie LHENRY

Cette réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée 2014 a apporté son lot de remarques positives ou négatives.

Certes pour un certain nombre d'enfants, ces activités, gratuites à Varennes, ont été un plus. Je pense entre autres à l'atelier photo, à l'atelier connaissance du monde, et bien d'autres ...

Oui, ces activités écourtaient le temps scolaire journalier, permettait un temps d'échange avec d'autres adultes que les parents ou les enseignants.

Mais, et il y en a toujours un, au niveau national :

- Une réforme mise en place trop rapidement.
- Il manque une coupure au milieu des jours scolaires, avec des journées qui, au final, s'avéraient longues pour les plus jeunes (pour certains, garderie, école, cantine, école, NAP, garderie). En demanderait-on autant proportionnellement à des adultes ?

- Surtout, et là est, à mon avis, le plus problématique, est pour certains qui connaissent bien mes idées, je le dirai ce soir : l'Etat s'est défaussé sur les communes. Nous, à Varennes, la mairie a choisi de prendre à sa charge les NAP, mais nous n'y étions pas obligés.

Les enfants sont fatigués, ce qui engendre des difficultés pour les enseignants et les animateurs.

Pourquoi y a-t-il eu une baisse de la fréquentation des associations ?

- Tout est concentré sur une demi-journée (et pour beaucoup d'enfants, le week-end est 1 fois chez maman, 1 fois chez papa).

- Beaucoup de mamans ne travaillant pas le mercredi, ont préféré garder avec elles leurs enfants le mercredi après-midi.

Pour la mise en place de ces NAP, l'avis des enseignants, des personnels, des médecins et des parents a été peu ou prou écouté.

Et là encore, je vais en surprendre plus d'un : l'Etat n'a pas pris en compte ou n'a pas voulu prendre en compte, les différents avis (réforme trop rapide, coût, fatigue, ...).

Il fallait une réforme.

A Varennes, les enseignants, les parents d'élèves, les personnels ont donné leur avis suite aux différentes consultations.

Nous allons ce soir délibérer pour un retour à la semaine de 4 jours.

Vous comprendrez donc bien, suite à cette prise de parole, que je souhaite un retour à la semaine de 4 jours et je voterai donc POUR le retour à cette semaine de 4 jours, pour le bien-être des enfants. Merci.

- Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, et considérant le souhait du Conseil d'Ecole décide de solliciter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) pour un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2017.

## **6) Marché fourniture de repas**

Rapporteur : Laurence JORLAND

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres pour le marché de fourniture de repas pour la cantine scolaire municipale pour l'année scolaire 2017-2018. Une seule réponse a été reçue en mairie, celle de Bourgogne Repas.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
  - de retenir l'entreprise BOURGOGNE REPAS pour la fourniture de repas pour la cantine municipale pour l'année scolaire 2017-2018.
  - Et d'autoriser M. le Maire à signer le contrat à venir.

## **7) Tarifs cantine et garderie périscolaire 2017-2018**

Rapporteur : Laurence JORLAND

Cantine scolaire :

Chaque année, il convient de réactualiser le prix des repas servis à la cantine scolaire aux élèves de l'école maternelle et primaire, ainsi que du personnel enseignant et municipal à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Un forfait d'un quart d'heure de garderie sera facturé pour chaque enfant prenant un repas à la cantine scolaire, le tarif appliqué sera celui de la garderie périscolaire fixé par délibération.

Considérant le résultat de la consultation pour la fourniture des repas, il est proposé de fixer le prix du repas à la cantine scolaire à 3,95 €, d'appliquer un dégrèvement de 10 % sur la facture mensuelle pour la partie cantine scolaire dont le nombre de repas par famille est supérieur à 24.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
  - De fixer le prix du repas servi à la cantine scolaire à 3,95 € pour la rentrée scolaire 2017-2018 auquel il conviendra d'ajouter un quart d'heure de frais de garderie
  - D'appliquer un dégrèvement de 10 % sur la facture mensuelle pour la partie cantine scolaire dont le nombre de repas par famille est supérieur à 24.

Garderie périscolaire :

Il convient également de réactualiser les tarifs pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire fréquentant la garderie périscolaire de la commune à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

Il est proposé de maintenir les tarifs appliqués à la garderie périscolaire fixés comme suit :

- 1 heure = 2,12 €
- ½ heure = 1,06 €
- ¼ heure = 0,53 €

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :
  - De maintenir les tarifs applicables à la garderie périscolaire à compter de la rentrée de septembre 2017 ainsi :
    - 1 heure = 2.12 €
    - ½ heure : 1,06 €
    - ¼ heure : 0,53 €
  - Dit que toute ½ heure entamée sera comptée pleine pour la garderie : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h00 à 8h30 et le mercredi de 7h00 à 9h00 ainsi que le soir à partir de 16h30. Le quart d'heure entamé de la garderie du matin sera compté entier soit 0,53 € les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 8h45.

### **8) Compte rendu du Conseil Syndical du SMAG du 12 avril 2017**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

- L'entreprise ECOTOP a été retenue par la commission pour l'inventaire faunistique du Nolange à St-Gengoux le National
- Le budget primitif 2017 s'équilibre à 149 321 € en fonctionnement et à 87 081 € en investissement, budget adopté à l'unanimité.
- Actuellement 6 communes n'ont pas encore délibéré pour le nouveau périmètre syndical. A l'issue de ces délibérations, M. le Sous-Préfet prendra un arrêté pour le nouveau périmètre syndical.

### **9) Commission communication-association du 12 juin 2017**

*Rapporteur : Priscilla DUBUIS*

- Répartition Fonds d'Agglomération d'Aide à la Pratique des Activités Sportives : Pour la commune, la somme allouée par le Grand Chalon s'élève à 8 120 €. Trois associations de Varennes répondant aux critères se verront attribuer les sommes suivantes : ASV 4 500 €, Sports et Loisirs 900 €, le Moto-Cross 2 720 €.
- Le prochain Varennes Infos et la feuille budget 2017 seront distribués fin juin/début juillet
- Nouvelle collecte : Une collecte de matériel d'écriture en partenariat avec la société BIC va être mise en place sur la commune, avec des points d'apports en mairie, au groupe scolaire, au centre de loisirs et au Centre Pénitentiaire. Cette collecte permettra de récolter des fonds pour l'association « Aidons Téo ». Une information va être faite sur le site Facebook de la commune, le site Internet, le prochain Varennes Infos et au groupe scolaire.
- Une randonnée dans le cadre d'« Octobre rose » aura lieu dimanche 29 octobre. Le parcours long de 6,5 km permettra de parcourir des chemins de Varennes.

### **10) Informations - Questions diverses**

- M. Le Maire informe le Conseil Municipal de la fermeture du bureau postal du 7 au 19 août 2017. D'autre part, il n'est pour l'instant pas question d'une fermeture du bureau postal, le mercredi après-midi qui n'a pas été évoqué. Il est évident, que tout sera fait pour maintenir cette demi-journée.
- Mme Sylvie LHENRY signale que le lavoir rue du Bief est de nouveau rempli d'algues, ce qui est dû à l'eutrophisation du milieu . Celui-ci sera vidé et de nouveau nettoyé. Il ne sera remis en eau que pour les manifestations ou journée particulière (randonnée en octobre par exemple, expositions,...)
- M. Pierre LEGER demande que la pièce de théâtre jouée le vendredi soir précédent la fête de Varennes puisse être intégrée au programme de celle-ci.

- Il est également demandé si une journée en fin d'année 2017, ne pourrait pas être consacrée à l'éventuelle réfection de la sole du four à pain, de façon à ce que celui-ci puisse éventuellement être opérationnel pour la journée citoyenne 2018.
- M. Le Maire informe le Conseil Municipal, d'une lettre reçue le matin même de Monsieur le Directeur académique qui fait part du retrait de sa décision de fermer une classe.
- M. Le Maire informe que tout propriétaire doit tailler les haies bordant la voirie ou les chemins communaux, notamment le chemin du Dessous qui est très fréquenté. Sylvie LHENRY précise qu'un encart sera publié dans le Varennes Infos pour en informer la population.
- Mme Barbara DONNEAU demande si les riverains de la D906 ont été prévenus par courrier des travaux. M. Le Maire précise qu'il a reçu un courrier de la DDT maître d'ouvrage alors que les travaux avaient déjà commencé.
- M. Alain BERTHELEY fait part des difficultés lors de la dépose des déchets verts dans les bennes de la déchetterie. Un système du type avaloir comme pour les gravats aurait été pratique. Monsieur le Maire interrogera le vice-président du grand Chalon en charge des déchetteries
- Le prochain Conseil Municipal est prévu le 18 juillet 2017.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00*